

Les armes & vous

Etes-vous à l'abri du drame



S'il y a une arme à feu dans votre foyer, prenez le temps d'y réfléchir. La possession d'une arme à feu à son domicile ne s'improvise pas.

En France, une personne meurt chaque jour par arme à feu, qu'il s'agisse d'un suicide, d'un homicide ou d'un accident.

Or, sachez qu'il est possible de prévenir de tels drames.

Idées noires et poudre noire



La simple présence d'une arme à feu à la maison multiplie par 5 le risque de suicide, comparativement à un foyer sans arme. Ce risque est particulièrement élevé chez les HOMMES.

Une dispute qui finit mal



La simple présence d'une arme à feu à la maison multiplie par 3 le risque d'homicide, comparativement à l'absence d'arme. Les victimes sont surtout des FEMMES.

Un accident regrettable



Les accidents impliquant des armes à feu ont une cause en commun : la présence d'une arme en état de fonctionner et accessible, dont les munitions sont à portée de main.

Une arme à feu dans une maison représente toujours un risque. **Ce risque augmente en présence de personnes dépressives, de personnes violentes et d'enfants.** La prudence s'impose toujours.

Ranger son arme : une sécurité de bon sens !

S'il y a une arme à feu chez vous (fusil ou carabine ordinaire), assurez-vous qu'elle est :

- Inaccessible
- D'utilisation impossible
- Non chargée
- Les clés ailleurs



Une arme est inaccessible si elle est rangée dans un endroit (pièce ou armoire fermée à clef, coffre fort) sécurisé et difficile à forcer.

Une arme n'est pas dangereuse si elle est verrouillée (verrou de Pontet) ou si on enlève une pièce nécessaire à son fonctionnement (glissière). Rangez cette pièce dans un autre endroit sécurisé (sous clef).

Enlevez les munitions de l'arme et rangez-les dans un lieu distinct et sécurisé.

Pour plus de protection, ne gardez pas accessible les clés donnant accès à vos armes ou rangez les à distance : dans un coffret de sûreté, au travail, chez un voisin, etc.

Ne prenez pas de risque

Si un de vos proches ou vous-même montrez des signes de **dépression**, de **tendances suicidaires** ou de **prédisposition à la violence**, la prudence doit vous inciter à ne pas avoir d'armes chez vous. Confiez-les à une personne responsable qui les rangera de façon sécuritaire ailleurs que chez vous.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tout savoir sur les responsabilités des propriétaires d'armes :

- Fédération des Chasseurs du Morbihan : 02 97 62 11 20
- Préfecture du Morbihan : 08 21 80 30 56

Tout savoir sur la prévention du suicide :

- Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Morbihan : 02 97 62 77 00
- Caisse primaire d'assurance maladie du Morbihan : 02 97 01 56 96